

JOURNÉE DES COMMISSAIRES_ENQUETEURS EOLIEN EN MER EN BRETAGNE

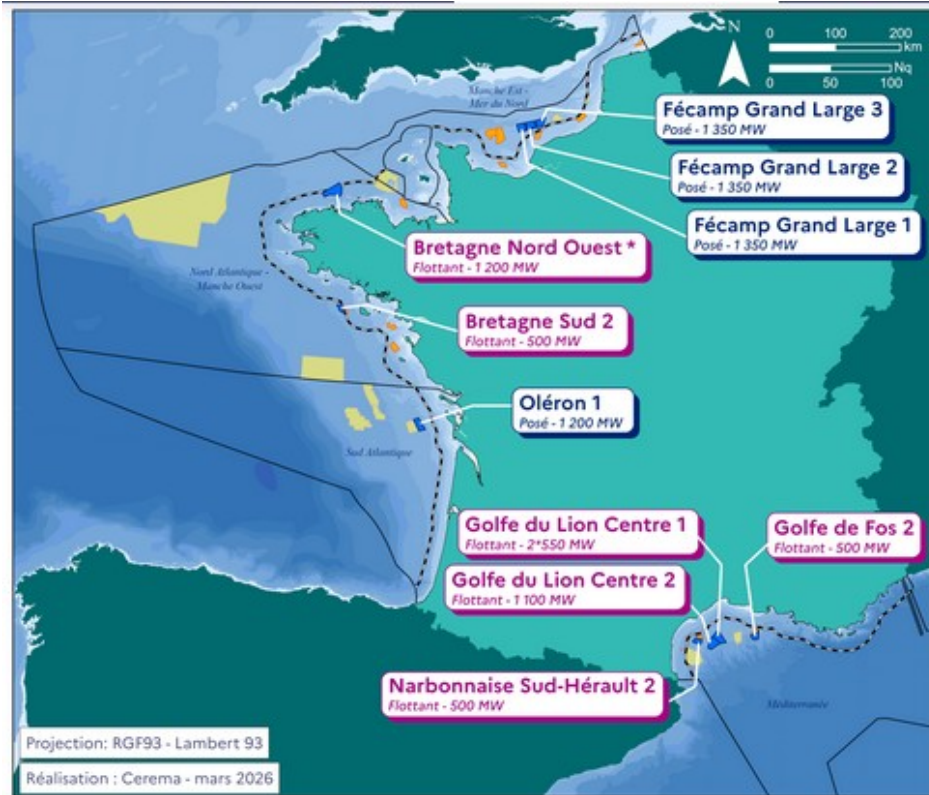
24 septembre 2026, Rennes

1) Accélérer le déploiement de l'éolien en mer

Objectifs

- **15 GW** mis en service en **2035** via l'appel d'offres n°10 (dont 1,2 GW en Bretagne Nord Ouest et 0,5GW en Bretagne Sud 2)
- **18 GW** en **2037** (dont 1 à 2 GW en Bretagne Nord Est)
- **45 GW** en **2050** soit 20 % besoins des électriques

En 2025, 3 parcs éoliens posés en service :
St-Nazaire, St-Brieuc et Fécamp (1,48 GW/ 7,5TWh)



2) Cartographie de l'éolien en mer (2023/2026)

Débat public

Concertation post-débat

11/23

04/24

10/24

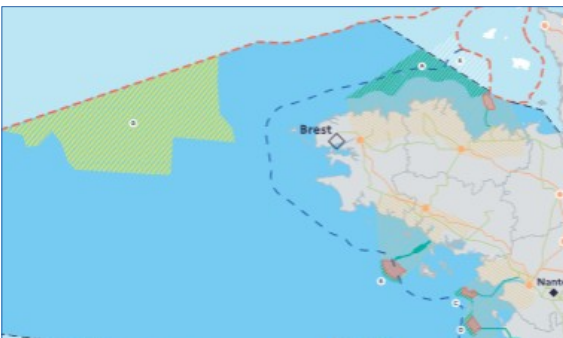
11/25



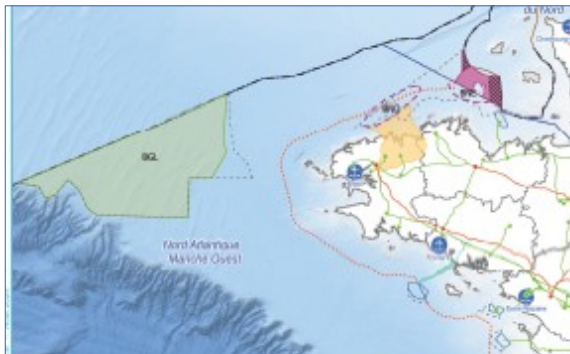
Cartographie de l'éolien en mer adoptée (Décision interministérielle)



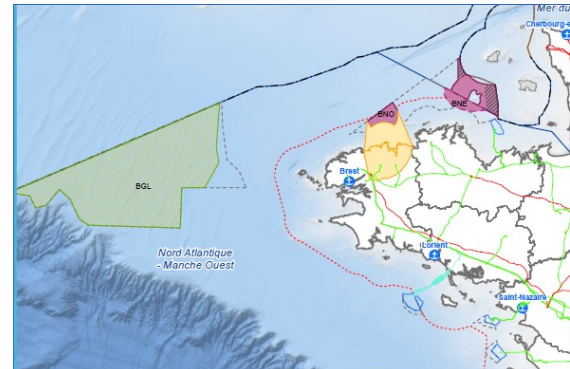
Stratégie de façade NAMO révisée intégrant la cartographie de l'éolien en mer à 10 ans et à 2050



3 zones propices à l'éolien en mer définies selon 5 critères techniques (vent, bathymétrie, distance à la côte, défense et sécurité de la navigation maritime)

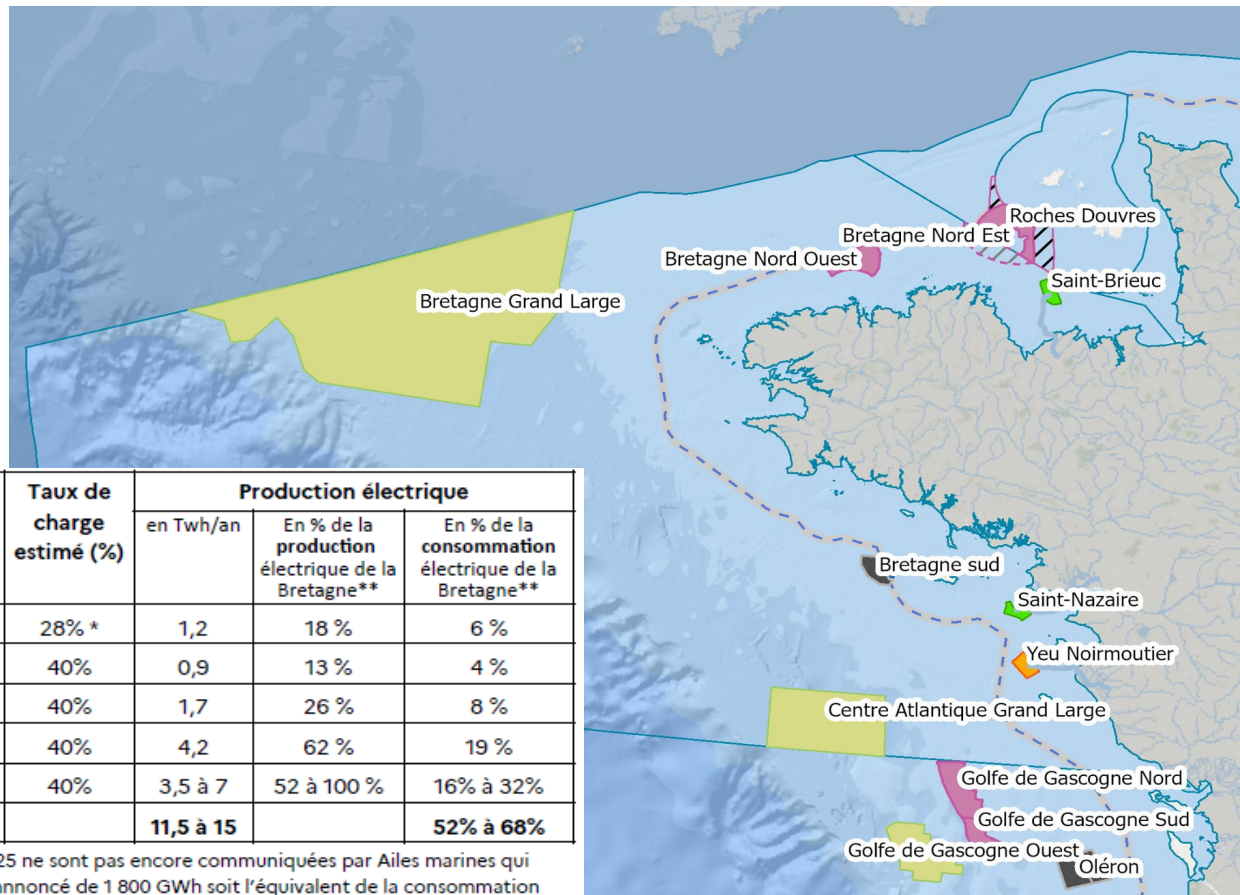


*2 zones indicatives de poursuite de concertation et d'étude à 10 ans, BNO et BNE
1 zone prioritaire à 2050, BGL
1 aire d'étude de raccordement interdépartementale*



*2 zones prioritaires à l'éolien en mer à 10 ans : BNO et BNE
1 zone prioritaire à 2050 : BGL
1 aire d'étude de raccordement finistérienne*

2) Cartographie de l'éolien en mer en Bretagne



Parcs éoliens en mer	Technologie	Mise en service	Puissance installée (GW)	Taux de charge estimé (%)	Production électrique		
					en Twh/an	En % de la production électrique de la Bretagne**	En % de la consommation électrique de la Bretagne**
Saint-Brieuc	posé	2023	0,5	28% *	1,2	18 %	6 %
Bretagne Sud 1	flottant	2032	0,25	40%	0,9	13 %	4 %
Bretagne Sud 2	flottant	2034	0,5	40%	1,7	26 %	8 %
Bretagne Nord Ouest	flottant	2035	1,2	40%	4,2	62 %	19 %
Bretagne Nord Est	posé	2040	1 à 2	40%	3,5 à 7	52 à 100 %	16% à 32%
Total			3,45 à 4,45		11,5 à 15		52% à 68%

* le parc de Saint-Brieuc a produit 1 200GWh en 2024. Les données 2025 ne sont pas encore communiquées par Ailes marines qui précise que la production électrique 2025 se rapproche de l'objectif annoncé de 1 800 GWh soit l'équivalent de la consommation électrique de 9 % de la population régionale (avec un taux de charge de 40 %)

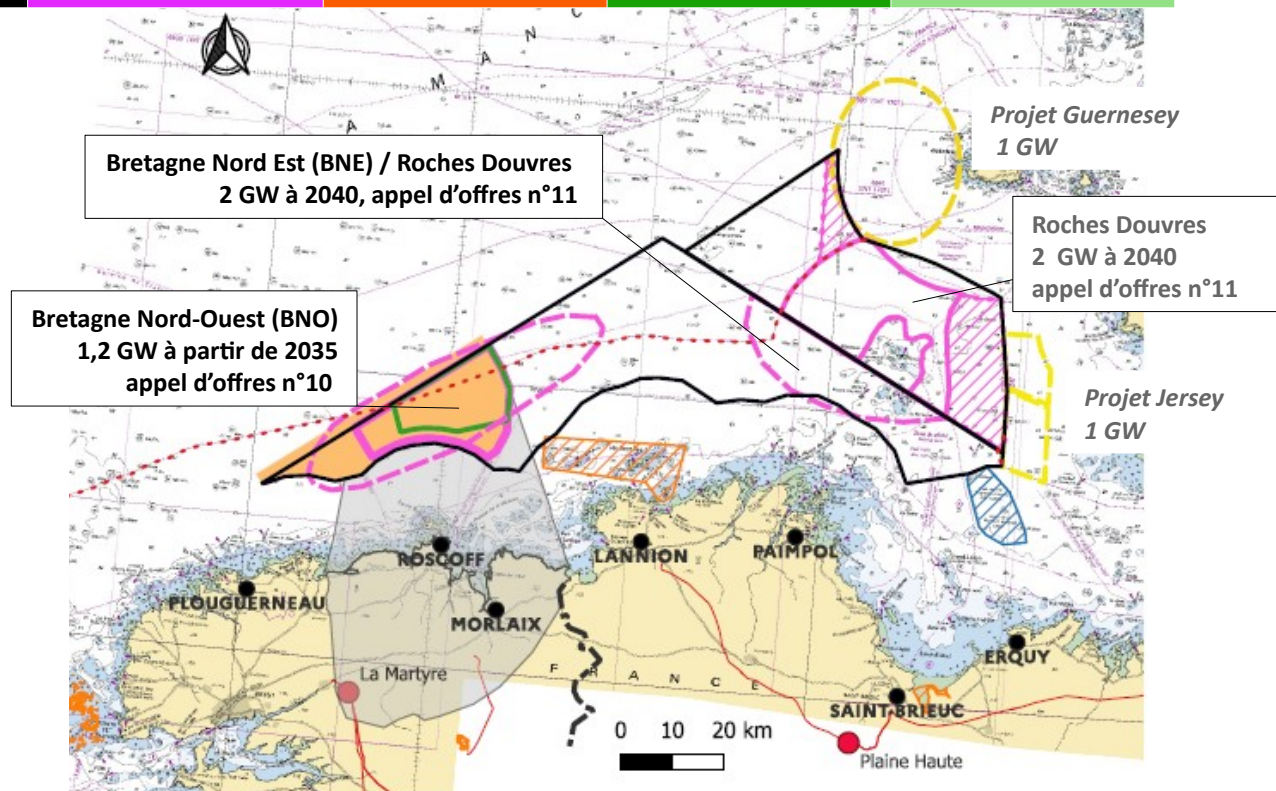
** cf. [bilan électrique de la Bretagne 2024 de RTE](#) : production électrique = 6,8TWh/an et consommation = 22TWh/an

Surfaces

Zones propices	Zones prioritaires	Zones technique	Zones d'appel d'offres (AO)	Projet de parcs
100 à 2 500 km ²	350 à 700 km ²	600 km ²	235 km ²	jusqu'à 235 km ²

3) En Bretagne Nord

- Limite des 12 MN
- Limite départementale
- Communes
- villes repères
- Raccordement
- Poste à Terre
- La Martyre
- Plaine Haute
- Lignes électriques à terre
- 400kV
- Zone d'étude raccordement BNO
- Ellipses décision ministérielle
- BNO-zone technique
- Zone prioritaire BNO de 350km2
- Zone d'AO10 BNO
- Zone prioritaire Roches-Douvres
- ZP RD sous condition
- Projet Jersey
- Projet Guernsey
- Parc Saint Brieuc
- Réserve naturelle nationale 7 îles



3) En Bretagne Sud

18 mai 2021 : décision ministérielle (post débat public) actant la réalisation de 2 parcs éoliens flottants de 250 (AO5) et 500 MW (AO9) et du raccordement mutualisé par Rte

17 mai 2024 : Pennavel (Elicio et BayWa r.e) désigné lauréat de l'appel d'offres du 1er parc (AO5)

Août 2024 : désignation des candidats à l'AO9

16 octobre 2025 : report de 6 mois pour le dépôt de la demande d'autorisation de Pennavel

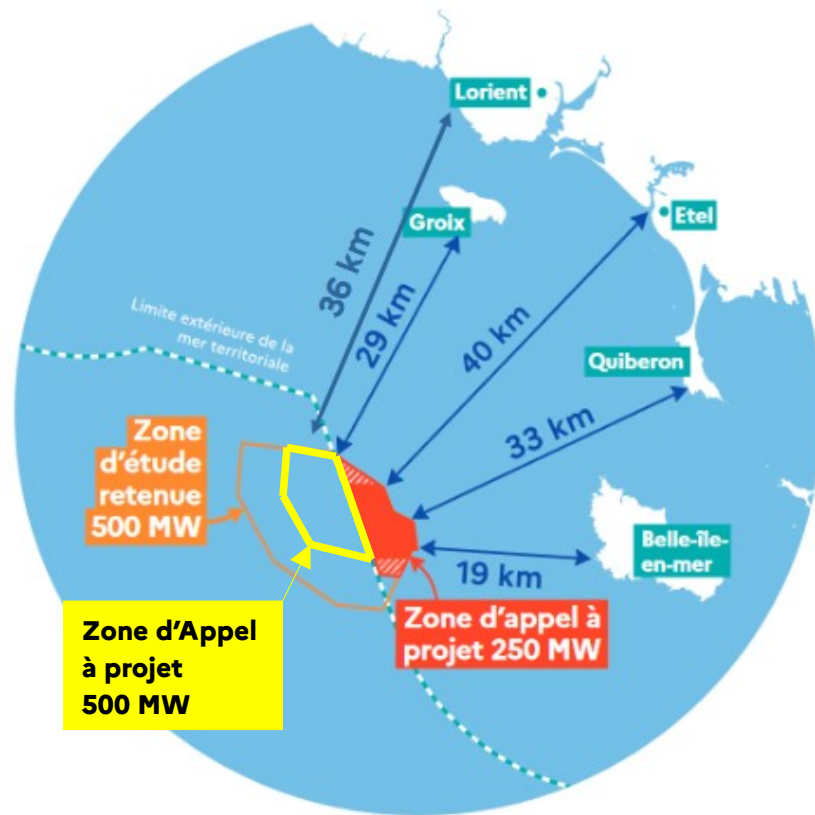
2026

Mars : Q Energy entre au capital de Pennavel, nouvelle demande de report de Pennavel (en instruction)

Avril : Etat décide de fusionner AO9 et AO10

Mi-août : enquête publique Rte pour le raccordement mutualisé des 2 parcs

2032/2034 : mise en service prévisionnelle du 1^{er} parc et du raccordement puis du 2nd parc



Pour en savoir plus Eoliennesenmer.fr

*Foire aux Questions (FAQ),
Bulletin d'info et Infolettre ,
Photomontages,
Etudes*

...



Projet d'éoliennes en mer en Bretagne Nord-Ouest
24 Octobre 2025

Cette foire aux questions (FAQ) a pour objectif de répondre aux principales interrogations issues de la concertation continue associée au projet de parc éolien en mer Bretagne Nord-Ouest (BNO).

Elle compile :

- la FAQ mise en ligne lors du débat public « La mer en débat » animé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDDP) de novembre 2023 à avril 2024 ;
- la plaquette « Démêler le vrai du faux » de la Commission de Régulation de l'énergie (CRE) de septembre 2023 ;
- la plaquette Questions-Réponses éolien en mer - édition 2024 du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) ;
- le faux du vrai : les éoliennes en mer, ça ne sert à rien ? d'avril 2025 du Conseil régional de Bretagne.

Éoliennes en mer Bretagne Nord-Ouest
Bulletin d'information bimensuel n°1 Septembre 2025

Actualités

Infolettre BNO
Une infolettre dédiée au projet éolien en mer BNO est publiée chaque

Comptes-rendus des réunions publiques de juin 2025
Tout comme les présentations, les

REAL Bretagne
region Régionale de l'environnement, de l'aménagement du Logement Bretagne

Infolettre BNO
infolettre BNO n°6

Le saviez-vous ?
Puissance, nombre et taille des éoliennes



Compatibilité BNO et installations militaires
La défense nationale est intégrée aux projets éoliens en mer, avec une méthode officielle d'analyse des risques qui définit les autorisations sans modifier les zones prévues.

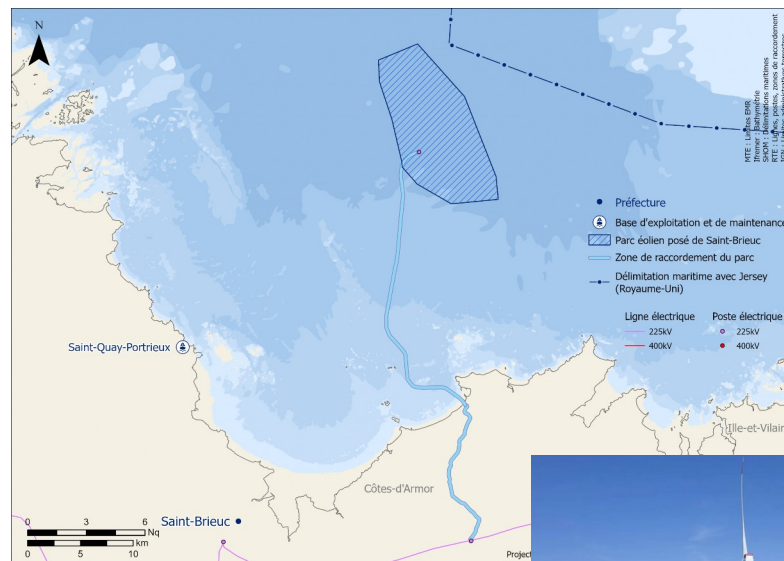
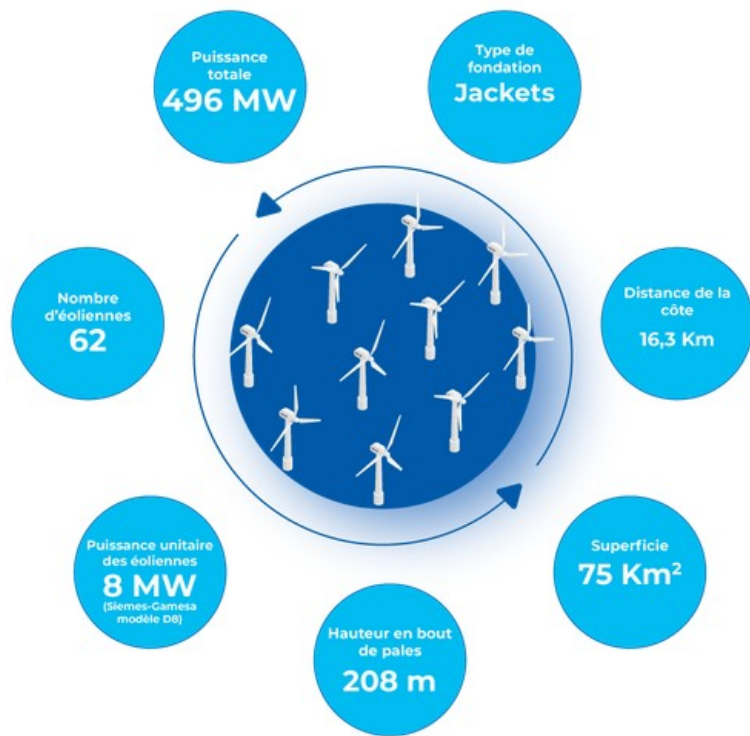


Campagne géotechnique
La campagne géotechnique menée par la société FUGRO pour l'Etat, s'est déroulée du 13 au 25 août 2025.



Annexes

29 mai 2024 : 62 éoliennes du parc de St-Brieuc installées et productives (496 MW) Eté 2024 : réouverture du parc aux activités de pêche et à la plaisance



Celtic Interconnector

Maîtrise d'ouvrage : RTE et EirGrid

575 km d'interconnexion dont 500 km de liaison sous-marine en souillée (enfouie ou recouverte) entre La Martyre (29) et Cork

2026/2028 : travaux et mise en service

700 MW de capacité d'échange



Programmation Pluriannuelle de l'Énergie n° 3

ACCROISSEMENT DES CAPACITÉS DE NOTRE PARC NUCLÉAIRE, HAUSSE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, DIMINUTION DES ÉNERGIES FOSSILES : NOTRE PLAN D' ACTIONS A POUR OBJECTIF DE DÉCARBONER L'ÉNERGIE UTILISÉE PARTOUT ET POUR TOUS

2035 PAR RAPPORT À 2023

FILIÈRES ÉLECTRIQUES



NUCLÉAIRE

380 TWh/AN

Lancement d'un programme de construction de nouveaux réacteurs (EPR 2)* et redressement de la disponibilité du parc existant



ÉOLIEN EN MER

15 GW

Atteindre 15 GW de puissance mise en service en 2035



ÉOLIEN TERRESTRE*

+1,3 GW/AN

Maintien du rythme actuel de développement



PHOTOVOLTAÏQUE*

X3

Multiplier par 3 la puissance installée à l'horizon 2035
Jusqu'à 2028 : Maintien du rythme maximal de soutien public de la PPE2



HYDROÉLECTRICITÉ

+2,8 GW

Hausse de notre capacité en incluant notamment des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP)

FILIÈRES NON ÉLECTRIQUES



HYDROGÈNE

8 GW

Jusqu'à 8 GW de capacités d'électrolyseurs déployées en 2035



BIOMÉTHANE

X6

Multiplier par 6 la production d'ici 2035



BIOCARBURANTS

X2

Doubler le volume de biocarburant consommé entre 2023 et 2035



CHALEUR RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION

X2

Remplacer progressivement la chaleur consommée d'origine fossile par de la chaleur renouvelable et de récupération, en multipliant celle-ci par 2 entre 2022 et 2035



RÉSEAUX DE CHALEUR

X3

Multiplier par 2 à 3 l'énergie fournie par les réseaux de chaleur d'ici 2035 (avec une part d'énergies renouvelables et de récupération atteignant 80%)

TWh = TéraWattheure. Un téraWattheure correspond à un milliard de kilowattheures (kWh).
GW = Gigawatt. Un gigawatt correspond à 1 million de kilowatts (kW).
*Les rythmes de déploiement pourront être ajustés, à la baisse ou à la hausse en tenant compte notamment des prévisions d'évolution de la consommation d'électricité.